

COTISATIONS *(Décision du Conseil d'administration du 18 juin 2015)*

L'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1^{er} janvier de l'année 2026 :

Communes	0,20 € / hab Minimum 50 € / an
-----------------	---

Le versement des cotisations se fera courant du premier semestre de l'année sans prorata temporis. Ces cotisations ne sont pas assujetties à la TVA.

PRESTATIONS *(Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)*

Nature de l'acte	Montant en € TTC
Certificat d'urbanisme d'information (CUa)	30 €
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)	55 €
Déclaration préalable	110 €
Permis d'aménager pour division foncière	170 €
Permis d'aménager (PA)	350 €
Permis de construire (PC)	270 €
Permis de démolir (PD)	215 €
Modification d'acte et autres (transferts/prorogation/retrait)	30 €

Les prestations sont définies à l'acte et suivant le type d'acte instruit par INGÉNIERIE70. La facturation de ces prestations n'est pas soumise à TVA.